



Non respect de ma convention et de mon ancienneté !

Par **Walabii**, le 11/05/2022 à 16:20

Bonjour,

Je suis un routier de 24 ans dans la même entreprise depuis décembre 2019. Ma convention prévoit que les titulaires d'un diplôme routier voit leur ancienneté majorer de 2 ans.

Or, là ce n'est pas le cas j'aurais dû être payer avec 2% de salaire supplémentaire depuis le 12/2019 et en plus de ca si on oublis ce texte de ma convention, je devrais être à 2% supplémentaire depuis le 12/2021 ce qui n'est pas le cas !

J'ai verifie la grille de salaire de ma catégorie et je suis toujours au minimum. D'après ce que j'ai vu mon employeur peut encore me rendre mon dû et tout ce qui m'ont volé depuis 2019 vu que ca fait moins de 3 ans mais je voulais des informations et des conseils sur ce poin et la marche à suivre.

Merci.

Par **Walabii**, le 11/05/2022 à 17:38

D'accord je pensais faire ça, par contre calculer les sommes qu'ils me doivent va être compliquer.

Par **miyako**, le 11/05/2022 à 19:27

Bonjour,

Avant d'arriver au conflit ,vous en parlez calmement avec votre patron pour qu'il fasse le nécessaire auprès du service paye qui devrait pouvoir régulariser votre situation;

cordialement